



Edito

Rassemblons-nous dans l'action avec une CGT plus forte

La crise actuelle est la plus grave qu'ait connue l'économie mondiale depuis des décennies. Son déclenchement contredit tous les discours patronaux et gouvernementaux tenus jusqu'à ces dernières semaines. Loin d'être simplement la conséquence de dérapages financiers aux Etats-Unis, elle met en cause toute la logique économique-financière mise en œuvre depuis 25 ans à l'échelle mondiale.

Pour augmenter les revenus du capital, une pression s'exerce depuis de nombreuses années sur l'emploi et tous les éléments de valorisation du travail : les salaires, la protection sociale, les minima sociaux. Les états ont déréglé les normes sociales pour précariser l'emploi et flexibiliser le travail salarié, exigeant que la vie humaine s'adapte à la rapidité des mouvements de capitaux. Pour élargir la place du marché, ils ont procédé partout dans le monde à des privatisations de services publics.

La dimension mondiale des secousses du système bancaire signe l'échec de ces politiques.

Le MEDEF veut en profiter pour obtenir de nouvelles exonérations de cotisations et de nouveaux assouplissements du droit du travail. Le projet de loi de finances pour 2009 comme le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, ne tiennent absolument pas compte de l'urgence sociale et économique et des leçons qu'il faut tirer de la crise.

Pour la CGT, il faut à la fois repenser le système économique mondial et revoir les politiques économiques et sociales en France et en Europe.

Les Etats mobilisent des centaines de milliards de dollars et d'euros de fonds publics pour tenter de juguler la crise. L'intervention publique est nécessaire, mais la question est de savoir si elle doit sauver le système financier pour permettre à la spéculation de perdurer ou si elle doit favoriser une croissance fondée sur le progrès social.

Face à la crise, il faut des réponses nouvelles : la sécurité sociale professionnelle, une nouvelle politique de développement industriel, la création d'un pôle public financier sont autant de propositions de la CGT qui prolongent les actions revendicatives sur le pouvoir d'achat, l'emploi, le développement de la protection sociale solidaire, pour conforter la place du service public, arrêter le processus de privatisation de la Poste.

Dans ce contexte, les salariés ont le plus grand intérêt à se rassembler et à se mobiliser pour porter leurs revendications.

Pour développer des luttes efficaces, il faut mieux s'organiser notamment en renforçant la CGT.

Lors des élections prud'homales du 3 décembre 2008 un vote massif pour la CGT sera un signe fort à l'adresse du patronat et du gouvernement pour les inciter à écouter les revendications du monde du travail.

Jean-Pierre PLANSON
Secrétaire général de l'UD CGT

Sommaire :

P1 : Edito

P 2 : Crise Financière : communiqué Indecosa

P 3 à 6 : Elections Prud'homales

P 7 et 8 : Evènements de Mai-Juin 1968 :
article de Guy Quenet



Prud'hommes, à partir du 15 novembre 2008,
votez par correspondance.



COMMUNIQUÉ INDECOSA-CGT

Crise financière : Le président de la République HYPOTHEQUE la France pour « sauver » les banques !

360 milliards d'euros, c'est le chiffre hallucinant que l'Etat Français s'apprête à injecter pour renflouer le système bancaire.

Bien entendu pour rendre la pilule moins amère, on parle de taux de remboursement à l'avantage de l'Etat et de moralisation du marché. Aux Etats-Unis, on a crié au scandale lorsque le plan Paulsen faisait supporter pour chaque américain la somme de 2000 euros.

Que dire du plan Sarkozy qui coûte plus de 5700 euros par habitant. L'enfant qui naît aujourd'hui est déjà endetté ! Sans répondre aux causes de la crise, les moyens mis en œuvre vont accentuer les difficultés des français en terme de logement et d'emploi.

Des consommateurs à qui l'on avait promis des taux d'intérêts garantis doivent renégocier leur prêt immobilier pour plusieurs années supplémentaires avec à la clé une ardoise de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Nous venons d'assister à l'inauguration grandeur nature de la dépénalisation des affaires. A ce jour, aucune mise en examen direct, aucune condamnation ; bref une amnistie générale bien avant le 14 juillet.

Pour INDECOSA-CGT, l'Etat doit sanctionner les choix hasardeux des organismes financiers et ne pas pénaliser les consommateurs. De même, les pouvoirs publics et les entreprises doivent assumer leurs responsabilités concernant tous les salariés qui se sont vu imposer des « actions » plutôt que d'avoir des augmentations de salaires.

Pour la révision des prêts immobiliers à taux variable, les banques doivent proposer un taux fixe le plus bas possible sans prolongement de durée. Cette disposition doit faire l'objet d'une loi dans le plus bref délai.

Enfin, plutôt que d'injecter des fonds à l'aveugle, nous demandons la création d'une commission parlementaire indépendante avec la présence des organisations syndicales et des associations de consommateurs, qui examinera chaque demande de recapitalisation.

Montreuil, le 14 octobre 2008

RESULTAT DE LA SOUSCRIPTION 2008 de l'UD

BON D'ACHAT de 300 €uros : 2375

BONS D'ACHAT de 45 €uros : 1111 – 1491 – 1581 – 2229 – 2579 – 3066 – 3541 – 4330 – 4494 – 4774

BONS D'ACHAT de 30 €uros : 0659 – 0969 – 1899 – 3633 – 3960

LECTEURS DVD : 0129 – 5313

APPAREILS PHOTOS NUMERIQUES : 0104 – 4488 – 5196

BOUILLOIRES ELECTRIQUES : 0012 – 0172 – 0463 – 1003 – 1804 – 4071 – 4526 – 4888

RAMASSE-MIETTES ELECTRIQUES : 0201 – 1423 – 4122 – 4243 – 4908 – 4933

GRILLE-PAIN : 0158 – 0183 – 0485 – 1839 – 2669 – 3998 – 4682 – 4998

PERCEUSES : 0052 – 0326 – 0369 – 0926 – 1808 – 2383 – 3514 – 3675 – 4129

SCIES SAUTEUSES : 0147 – 1648 – 1833 – 2111 – 3076 – 4239 – 4640 – 4914

FILETS GARNIS : 0007 – 0124 – 0144 – 0154 – 0163 – 0177 – 0283 – 0339 – 0359 – 0377 – 0381 –

0388 – 0395 – 0399 – 0404 – 0466 – 1774 – 1784 – 1880 – 2415 – 4002 – 4111 – 4280 – 4298 – 4802 – 4877 – 4884 – 4929 – 4941 – 5236 – 5261 – 5398

BONS D'ACHAT de 15 €uros : 0088 – 0139 – 0209 – 0479 – 0551 – 1078 – 1465 – 1598 – 1756 – 1768 – 1913 – 2244 – 2508 – 3322 – 3622 – 3688 – 4216 – 4418 – 5055 – 5338

Les billets se terminant par 2 ou 7 gagnent 1 boîte de chocolats (1)

**Les lots sont à retirer à l'Union Départementale des Syndicats CGT du Cher 8 Place Malus à Bourges
sur présentation du billet gagnant et ce jusqu'au 31 janvier 2009.**

(1) Les boîtes de chocolats seront disponibles à compter du mardi 4 novembre 2008.



Section INDUSTRIE

Philippe VAPELLE
Conseiller sortant
AUXITROL

Brigitte HUGOT-DESAIGUES
Sans emploi

Pierre JOSEPH
Conseiller sortant
Two Cast St-Satur (ex FASS)

Jean-Jacques FLORENT
Structures Outillage Vierzon)

Michel CHAMPAULT
Conseiller sortant
Retraité

Jean-Marc BONNET
NEXTER

Marc LACROIX
MBDA

Frédéric PICHOT
Bussière

Julienne D'AGOSTINO
Chartrain

Catherine PENRATH
Conseillère sortante
EdF/GdF

Didier REDRON
Wilo Intec – Aubigny

Laurence COLLONGE
MBDA

Jean-François SANTIAGO
Lisi Automotive St-Florent

Daniel DEPEGE
Two Cast St-Satur (ex FASS)

Pédro JORGE
Conseiller sortant
Eurovia Bourges

Jean-Pierre GOVIGNON
Pillivuyt Mehun s/Yèvre

Section COMMERCE

Philippe TEXIER
Conseiller sortant
H&M Bourges

Myriam LEPAIN
Conseillère sortante
Cofiroute

Jean-Philippe BOMPTEMPS
Conseiller sortant
SERNAM Bourges

Ludivine JULIEN
Carrefour Vierzon

Michèle BERNARD
La Bovida

Malika PRUVOT
Géant Casino St-Doulchard

Annie FONTAINE
Bouygues Téléphone

Franck ROGER
Cheminots Vierzon

Annick THOMAS
Avenance Entreprise Bourges

Evelyne GOZARD
Champion St-Amand

Karim MANZOURI
FJT

Philippe MARGOT
Base de Levet

Elicia LINGLAIN
Demandeuse d'emploi

Dominique BOURNET
Cheminots Vierzon

Section AGRICULTURE

Erik DUBOS
Conseil sortant
EPIS Centre Bourges

François LETREULLE
Chambre d'Agriculture

Alain RAVOLET
Crédit Agricole

Gérard MASSICARD
Crédit Agricole

Nadine JOLIVET
Crédit Agricole

Philippe CASSIN
Crédit Agricole

Joël PALYS
Crédit Agricole

Section ACTIVITES DIVERSES

Reine ALETTI
Conseillère sortante
Centre Médico-Psychopédagogique de Bourges

Martine FEUILLET
Conseillère sortante
Nouvelle République

Annick CHAULIER
Clinique des Grainetières

Boualam BOUAKKAZ
ASSEDIC

Claudine CERCEAU
Conseillère sortante
Salariée

Hervé PIAT
URSSAF

Jean-Marc DURAND
APEI St-Amand

Claude SCHEIMANOVITCH
PEP du Cher à Nançay

Muriel GUILLAUMIN
SDHIF

Agnès BONY
ADOM Bourges

Section ENCADREMENT

Martine GAUTHIER
Conseillère sortante
Centre Louis Gatignon

Jean-Claude PELLETIER
Conseiller sortant
Retraité

Georges LHERITIER
PICA Vierzon

Karine LAZARD
Chambre d'Agriculture

Patrick BAUDOIN
MBDA

Patrick PELLE
Auxitrol

Jacky DUPONT
Chambre d'Agriculture

Régis DUPUY
NEXTER

Michel PATRIGEON
PICA Vierzon

Alain BONGRAND
EdF/GdF



Le Conseil des Prud'hommes

Comment ça marche ?

Quelle est sa compétence ?

Le code du travail stipule que les conseils des prud'hommes règlent les différends qui peuvent s'élever à l'occasion du contrat de travail entre les employeurs et les salariés.

Les principaux motifs d'une demande peuvent porter sur :

- * La remise de documents (certificats de travail, solde de tout compte, bulletins de paye, formulaires d'ASSEDIC),
- * Les problèmes de salaire, primes et congés payés,
- * Les questions de licenciement, de réintégration et rupture de contrat de travail, de versements de préavis, etc...



Comment effectuer une demande au Conseil des Prud'hommes ?

Il suffit de se rendre au conseil des prud'hommes de la localité où vous travaillez. A Bourges, le Conseil des Prud'hommes se trouve 2, place Mirpied.

Là, vous remplirez au secrétariat-greffe le formulaire de demande permettant de préciser l'objet de la plainte. **Mais vous avez tout intérêt, avant tout dépôt de demande, de prendre contact avec la CGT. Celle-ci examinera votre demande et vous aidera à préparer votre dossier**

Une fois la plainte déposée, que va-t-il se passer ?

* **La conciliation**

Le bureau de conciliation, composé d'un conseiller salarié et d'un conseiller employeur, entend les deux parties et s'efforce de les concilier.

Après audience, il établit un procès-verbal constatant soit la conciliation totale (et l'affaire est alors terminée), soit une conciliation partielle, soit une absence de conciliation (dans ces deux derniers cas, ce qui n'a pas été concilié sera alors renvoyé devant le bureau de jugement).

Le bureau peut ordonner la délivrance de pièces obligatoires, le versement de provisions sur salaires ou diverses indemnités si elles ne sont pas sérieusement contestables.

* **Le jugement**

Le bureau de jugement, composé de deux conseillers salariés et deux conseillers employeurs, forme sa conviction, après avoir entendu les deux parties, en appréciant les preuves et arguments apportés par chacune d'elles et rend son jugement.

Si une majorité ne se dégage pas sur le jugement à rendre, les conseillers renvoient l'affaire à une audience ultérieure où ils auront à leurs côtés un juge professionnel qui les départagera.

Les audiences du bureau de jugement sont publiques.

En cas de demande urgente à faire valoir, existe-t-il une procédure rapide ?

S'il y a urgence (paiement de salaires, remise d'une attestation ASSEDIC, ...) et que la demande n'est pas sérieusement contestable, la formation de référé peut être saisie directement.

C'est une procédure rapide et simplifiée.

Si le jugement rendu ne vous satisfait pas, quelles sont les voies de recours ?

* **L'appel**

L'appel se fait de préférence par déclaration écrite, sous pli recommandé au secrétariat du conseil ayant rendu le jugement en premier ressort. Cela étant, un recours devant la cour d'appel n'est possible qu'à condition que la demande soit indéterminée (non chiffrée), ou qu'un seul des chefs de demande dépasse un taux de "compétence" fixé chaque année par décret. L'appel n'est recevable que s'il est formulé dans le mois qui suit la notification du jugement.

* **Le Pourvoi en cassation**

Le pourvoi vise à faire censurer par la Cour de Cassation la non-conformité d'un jugement aux règles du droit.

Il ne porte pas sur les faits invoqués mais seulement sur la violation ou l'inobservation de la loi.

Le greffe enregistre la déclaration du pourvoi et transmet alors le dossier de l'affaire à la chambre sociale de la cour de cassation. La cour peut annuler le jugement qui lui est soumis (on dit qu'elle le "casse"), l'affaire est alors renvoyée devant une juridiction du même niveau que celui dont elle émane.

La cour peut rejeter le pourvoi du demandeur. Cela signifie que les premiers juges avaient raison et que leur décision doit s'appliquer.

Le pourvoi doit être déposé au plus tard dans les deux mois qui suivent la notification du jugement. Il ne suspend pas son exécution.

N'OUBLIEZ PAS !

Bien que la procédure prud'homale soit orale, vous avez tout intérêt à monter un dossier avec le maximum de preuves (des écrits !) et d'attestations pour étayer votre demande. N'oubliez aucun grief car, si le conseiller se rend compte d'un oubli, il ne peut en aucun cas le rajouter de lui-même à votre dossier.

Elections prud'homales :

La démocratie sociale a rendez-vous le **3 décembre 2008** !



• Les élections prud'homales du **3 décembre 2008** seront un moment important du droit d'expression citoyenne. 20 millions de salariés désigneront leurs juges pour faire appliquer et aussi faire progresser le droit du travail. Ils feront entendre leurs revendications et leur attachement à une juridiction du droit du travail menacée notamment par la fermeture de 62 conseils sur le territoire, dont celui de Vierzon pour notre Département.

Qui vote ?



Tous les salariés de droit privé (y compris ceux des services publics), travaillant en France (y compris donc les étrangers), de plus de 16 ans (y compris les apprentis), ayant déjà exercé un emploi (y compris ceux qui sont actuellement au chômage à condition d'être inscrit à l'ANPE) et n'étant pas privés de leurs droits civiques (même en ayant eu des problèmes avec la justice), qu'ils soient présents ou absents de l'entreprise.

Les bonnes raisons de voter

- Le gouvernement remet en cause l'existence même des prud'hommes (il vient de décider de la suppression de 62 conseils sur 271 dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire), une forte participation des salariés montrera notre attachement à cette institution si utile pour défendre nos droits ;
- Toutes les organisations syndicales ne se valent pas : les salariés ont fortement intérêt à choisir des conseillers qui défendent vraiment leurs causes ;
- Pour de nombreux salariés, c'est la seule élection syndicale à laquelle ils pourront participer ;
- Cette élection détermine largement la représentativité des différentes organisations syndicales ;
- Une forte participation donnera de la légitimité (fortement remise en cause par Sarkozy) aux organisations syndicales vis à vis du gouvernement et du patronat ;
- C'est un élément important du rapport de force pour les luttes à venir ;

Bon à savoir : ces élections se déroulent pendant le temps de travail, sur la commune de l'établissement, et l'employeur ne peut pas s'opposer à notre participation au scrutin. Le temps pris pour aller voter est rémunéré.

***Pour pouvoir voter le 3 décembre 2008,
il faut être inscrit sur les listes électorales !***

Vous avez du recevoir votre carte d'électeur début septembre

Vous êtes **inscrit automatiquement** sur les listes électorales, que vous soyez salarié d'une entreprise ou salarié d'un particulier employeur. Les informations vous concernant sont collectées via les déclarations sociales envoyées par les employeurs. Ces déclarations sont une obligation légale et elles intègrent, pour chaque salarié, les données prud'homales nécessaires à l'inscription sur les listes électorales à savoir le collège, la section et la commune d'inscription.

Vous votez en général dans un **bureau de vote près de votre lieu de travail**. Les employés de maison votent, quant à eux, dans un bureau proche de leur domicile.

Le numéro et l'adresse du bureau de vote dans lequel vous devez voter, ainsi que le collège et la section sont indiqués sur votre carte électorale prud'homale.

Vous pouvez aussi voter par correspondance. Vous recevrez à votre domicile tout le matériel pour voter. Il vous suffit de mettre votre bulletin dans l'enveloppe que vous recevrez à votre domicile ainsi que votre carte d'électeur signée.

Attention, si vous ne recevez pas de carte d'électeur ou si les mentions portées sur celle-ci sont erronées, ne tardez pas à agir : contactez les Unions Locales CGT qui vous aideront dans vos démarches.

Peut-on faire modifier la liste électorale ?

Oui, un électeur ou son représentant peut saisir le maire de la commune d'inscription afin d'exercer un recours gracieux, pour une inscription ou une modification, et ce, entre le 19 septembre et le 20 octobre 2008.

Par ailleurs, à partir du 21 octobre 2008 et jusqu'au jour du scrutin, le préfet, le procureur général, tout électeur ou un mandataire de liste peut exercer un recours contentieux auprès du tribunal d'instance.

Ce qu'il faut vérifier en priorité sur sa carte d'électeur :

- Ses Nom et Prénom et adresse ;
- Le collège d'inscription : Salarié ou employeur ;
- La Section d'inscription : Industrie - Commerce - Activités diverses - Agriculture - Encadrement ;
- Le lieu du Bureau de vote.

Pour vérifier la section d'inscription, veuillez vous reporter à vos fiches de paie où figure un numéro NAF ou APE.

Pour les autres codes, ne retenir que les deux premiers chiffres :

01xx, 02xx Agriculture
05xx (sauf 050C) Industrie
10xx à 15xx (sauf 151F) Industrie
16xx à 36xx Industrie
37xx Commerce
40xx, 41xx, 45xx Industrie
50xx à 52xx, 55xx, 60xx (sauf 602C) Commerce
61xx à 66xx (sauf 660G) Commerce
67xx, 70xx (sauf 701C) Commerce
71xx Commerce
72xx (sauf 725Z) Activités diverses
73xx, 74xx (sauf 741J, 747Z, 748A, 748B, 748G,
748H) Activités diverses
75xx, 80xx, 85xx (sauf 851H) Activités diverses
90xx Commerce
91xx, 92xx (sauf 921G, 922F, 924Z) Activités
diverses
93xx (sauf 930K) Commerce
95xx, 96xx, 97xx, 99xx Activités diverses

Correspondance entre les codes NAF et la section prud'homale

Code NAF Section prud'homale

050C Agriculture
151F Commerce
602C, 660G, 701C Activités diverses
725Z Industrie
741J, 747Z, 748A, 748G, 748H
Commerce
748B Industrie
851H Commerce
921G, 924Z Industrie
922F Commerce
930K Activités diverses



1968, Mon point de départ dans le militantisme CGT !

par Guy QUENET



J'ai 23 ans !

L'âge de la vie à pleines dents...l'âge des amours libertines, des plaisirs, des rires, de l'insouciance, des découvertes qui vous mettent en émoi !

Mais aussi l'âge des colères, des rages difficilement contenues ! L'âge du rebelle vis-à-vis de tout ce qui se prend ou s'affiche comme mon supérieur... je ne tolère pas l'injustice !

Septembre 63 :

Sortie d'apprentissage de l'école EFPN de la DEFA à l'ABS où j'avais dû apprendre le métier d'ajusteur sans grande conviction. Mon classement m'avait permis de choisir l'EETBS (Etablissement d'Expériences Techniques de Bourges) pour y être « pointeur » sur le champ de tir...On était loin de la profession d'instituteur que mon grand-père m'avait refusé au prétexte que les études auraient été chères, moi l'orphelin de père. Et puis lui était bien ouvrier, moi, je n'avais qu'à être ouvrier aussi ! Je n'ai pas eu grande motivation pour cette orientation, mais j'ai eu le concours tout de même avec 12,01/20 !!! Il fallait 12...

Affecté à l'atelier TE (Tirs/Entretien), je travaille à mi-temps sur le Polygone à tirer au canon et l'autre à l'entretien, la réparation, le contrôle dimensionnel des artilleries, les préparations de tir ou autres études... L'équipe est jeune, gaie, soudée dans son ensemble ! Les collègues sont quelque peu « protestataires »...Ca me plaît assez et ça correspond à mon état d'esprit : bougon, râleur, colérique, aimant la liberté.

Travailler sur le Polygone me convient, j'aime la nature, même si elle ne le rend pas toujours. Les équipes de tir sont âgées et « rugueuses » mais sympa pour qui sait les écouter, avec une culture particulière, des traditions avec lesquelles il fallait savoir s'adapter moyennant quoi tout se passait bien. On apprenait beaucoup de ces camarades qui bien qu'ouvriers spécialisés, connaissaient le champ de tir mieux que personne et toutes les ficelles du métier. Beaucoup avaient été prisonniers de guerre, déportés, résistants. Mon moniteur Maurice Blain, un professionnel remarquable m'a enseigné une chose importante : *«Respecte les gars et ils te le rendront. Ces gens là ont des savoirs, ce sont avant tout des hommes et pas des chiens, ils t'éviteront bien des bêtises !»*.

En 35 ans de carrière, je n'ai eu aucun problème pour n'avoir oublié ce concept relationnel mais au contraire j'ai eu avec eux les meilleurs rapports de coopération et d'amitiés qui m'ont beaucoup apporté !

A part cela, nous sommes dans un établissement du ministère des Armées, avec une discipline quelque peu ...militaire ! On se méfiait des officiers et d'une vieille hiérarchie civile habituée à obéir à ces messieurs de qui, pour certains, ils devaient leur promotion...Cet encadrement « adjudantesque » avait été nommé « à la tête du client » dès la reconstitution de l'EETBS en 1945. Plus ou moins diplômé, beaucoup avaient été promu, pour répondre aux besoins immédiats :

«technicien»/chef d'atelier ou de service ce qui explique leur servilité. Ils craignent des jeunes professionnels arrivants, issus des écoles que leur crédibilité ou compétences soient remises en cause. Les savoirs des apprentis leurs étaient parfois supérieurs !

Je me «frotte» donc rapidement à mon chef d'atelier, et quelques directeurs d'essai (nos chefs directs sur les positions de tir).

Cela allait progressivement me donner de l'intérêt pour le syndicalisme...CGT !

J'adhère à la CGT le 3 sept. 63 !

Malgré que le jour d'embauche, le 1^{er} septembre 1963, le chef du personnel du moment, en m'accueillant sympathiquement m'ait donné ce «conseil» : *«Tu sais, petit, tu vas avoir une bonne place ! Mais si tu veux avancer, je te recommande d'adhérer à un bon syndicat, Force Ouvrière !»*. Ancien des «jeunesses socialistes» à la Max Lejeune, ministre de la Défense SFIO* qui licencia des camarades CGT pour participation à des grèves interdites dites «politiques» pour la libération d'Henri Martin *, cet administratif avait suivi le bon filon pour sa promo. Comme d'autres, cet homme rusé a profité de l'éclatement de la CGT en adhérant à la nouvelle centrale anti-communiste FO !

A cette époque, pour être nommé cadre à la Défense, il était souhaitable de cotiser à cette organisation, partenaire privilégiée du gouvernement et du CNPF (le MEDEF aujourd'hui).

Cela rappellera à certains, les périodes d'après 1981 où le nouveau chef de l'Etat, s'occupant de la recomposition syndicale, a choisi une autre centrale que FO et, même principe, pour les nouvelles vagues de nominations de l'encadrement qui ont suivi. Elles se sont faites en lien avec l'appartenance au nouveau partenaire social, la CFDT qui deviendra le syndicalisme d'accompagnement du pouvoir et du patronat ...en rupture avec ses accords de 66 avec la CGT dont il fallait réduire l'influence !

Le lendemain de mon arrivée, deux de mes collègues viennent me voir : *«Ici on est tous syndiqués à la CGT, demain on t'amène ta carte et le 1^{er} timbre, ça fera 6 francs, t'es d'accord !»*. Il n'était pas tout à fait exact que tout le monde soit syndiqué et ceux qui y étaient, n'avaient pas tous leur carte CGT, il y avait aussi FO (vilainement baptisés «fesses ouvertes» par des anciens !) et la CFTC, eux ne m'ont fait aucune proposition !

Pour moi, adhérer CGT, c'était naturel. Le lendemain, j'étais encarté sans plus me poser de questions... Puis, plus grand-chose, à part payer ma cotis.... Le service militaire de 18 mois se passe, j'en rentre le 1^{er} septembre 1965.

Quelques grèves vont émailler les années qui suivront avec des points forts en 67 sur deux aspects qui vont me marquer :

- contre les pleins pouvoirs réclamés par De Gaulle notamment la Sécu ;

- sur les salaires des «Travailleurs de l'Etat» dont la CGT revendiquait le retour à l'application des décrets de 1951(obtenus à la suite de plusieurs semaines de luttes très dures notamment à Brest !) avec le fameux coefficient «Parodie» qui assurait une grille hiérarchique des salaires.

Je suis de toutes les grèves. Sans minimiser l'importance de ces actions, débrayer quelques heures me permet de me livrer aux passe-temps favoris de mon âge.... C'est souvent l'occasion, pour mes collègues de me moquer par rapport aux traces que mon cou révèle et il n'est pas toujours commode de mettre un cache col en juin pour faire croire qu'on a un mal de gorge ! Les plus dures des railleries et des invectives sont pour les quelques «jaunes»* de l'équipe qui «rasent les murs». Cela fait des débats houleux.

Je conserve mes habitudes de manger à la cantine ABS de Lahitolle. Un vieux copain, le père Sanglier avec qui je déjeune, m'abonne à la VO CGT. Je la lis par devoir parfois avec intérêt mais avec difficulté, c'est l'époque d'articles rébarbatifs de «10 Kms» de long...Cela m'apporte beaucoup malgré tout.

Deux collègues adhèrent à la CFDT lorsqu'elle voit le jour en 1964. Un nouveau syndicat qui se dit et rassemble des jeunes. Curieusement, je deviens un peu sectaire et je me méfie de ces camarades dont je ne comprends pas trop l'engagement notamment en ce qui concerne ma «classe»* issu d'une famille communiste comme la mienne ?! Ce sont pourtant de bons copains, ce qui me «chiffonne» d'autant ! C'est l'époque de «grandes amours» entre la CFDT et la CGT qui signent un accord d'actions communes en 1966 ! Mais pendant que la CGT organise les luttes et manifestations dans l'unité des sigles, la CFDT, elle fait des adhésions et sur notre dos !!!

A l'automne 67, le secrétaire du syndicat CGT me demande de faire partie du bureau. Je ne me fais pas trop prier. On se réunit dans une cave du bistrot de la Pyro à côté de la cuve à mazout...là, ce brave gars nous informe de son activité, très louable, mais quasiment uniquement passée à la défense individuelle. Il nous lit les déclarations fédérales. Deux des participants captent mon attention par leur hauteur de vue : Madeleine Ferdonnet et Gilbert Camuzat. Eux parlent de problèmes de fonds que je découvre. Ils proposent souvent d'aller plus loin dans l'action syndicale, mais se heurtent sans succès ! Je me contente de les écouter me sentant un peu trop léger pour intervenir !

Avril 68, personne ne peut ou ne veut participer au congrès fédéral. Le secrétaire me propose d'y aller en délégation avec les congressistes de l'EFAB : «C'est à Paris, tu vas pouvoir t'amuser, toi qui est jeune...», et de rajouter «fais attention aux petites bottines !». Cela me réjouit, moi qui commence à

connaître «certains» coins de la capitale pour y aller m'y divertir une fois par mois. Mais j'ai un sentiment d'inquiétude par rapport à ce congrès dont j'ignore la quintessence même. Je ne connais pas ces autres camarades avec qui je dois faire le trajet et...coucher dans le même lit avec l'un d'eux, par mesure d'économie ! C'est pour le moins, pour moi : l'inconnu et l'incongru de cette situation matérielle ? !!!

Me voilà donc parti un beau matin de printemps avec les délégués de l'EFAB, du MCRO et d'Avord. Dans le train, tous sauf moi, commentent l'Huma qu'ils ont acheté en gare. Avec ma lecture : «*Salut les copains*», je ne suis pas dans le coup ! En fait, ce qu'échangent avec forces commentaires, Jean Berthé, Roland Giraudat, Roland Gédoux, «Bouboule» Lardhy m'intéresse davantage, je découvre le monde politique et syndical...Un monde d'analyse, un monde de luttes de classe, un monde de revendications, de protestations qui propose un avenir citoyen ! Ca, ça plaît, ça m'interpelle et finalement, ça me gêne de ne pas connaître ce qu'il y a dans ce quotidien communiste pour être autant au courant qu'eux ! Je me sens isolé, heureusement, ça se soigne dès le lendemain où je demande moi aussi à avoir l'Huma, ce que mes camarades s'empressent de me procurer avec un sourire entendu...

Ah ! Ce congrès, salle des Métallos, JP Timbaud ! Jamais je ne l'oublierai ! Pour moi, c'est extraordinaire, cette ambiance fraternelle, ces débats passionnants et passionnés avec les répliques ou interventions de «Charlot», Charles Perret secrétaire général adjoint, ancien colonel dans la Résistance ou de Warcho, Michel Warcholack, jeune secrétaire général qui sera plus tard secrétaire confédéral à l'organisation ! On me propose de travailler dans un collectif sur les revendications des jeunes travailleurs de l'Etat. La réunion a lieu dans une salle de la Bourse du Travail de Paris, un lieu impressionnant, chargé d'histoire, celle du peuple ! J'avoue de n'avoir pas été trop bavard, intimidé par ceux qui en ont déjà l'habitude. Je me fais des plus discrets de peur qu'on me demande mon avis... Et puis cette clôture de Léon Mauvais contre le pouvoir monarchique de De Gaulle, contre les USA et la guerre du Viêt-Nam, un discours de tribun qui provoque des applaudissements frénétiques. J'en ai mal aux mains, le cœur plein d'enthousiasme.

Bref, de «*petites bottines*», point ! Oubliées !... En revanche une prise de conscience de lutte de classe est en train de mûrir avec une envie irrésistible de passer à l'action.

Je suis allé à ce congrès l'esprit «fleur bleue» pour en revenir complètement bouleversé, dynamisé, prêt à tout renverser à l'EETBS dans ce pauvre syndicat que je trouve maintenant d'un tristounet à pleurer !

Rien cependant n'indique à personne et à ce moment, que quelques semaines plus tard, ce serait le «Chari vari»...Le temps des grandes luttes sociales qui va chambouler autant à l'EETBS ces vieux rapports sociaux de domination autoritaire !

Suite de cet article dans le prochain numéro.